

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 avril 2026 à 18h en salle du conseil

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Gisèle VINCENT, maire de la commune.

Date de convocation : le 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Présents : VINCENT Gisèle (n'a pas pris part au vote du CFU – délibération n°2026/34), MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, DE LUYCKER Diane, Jean-Christophe MADELAINE, TOSON Régine, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, MARTY-MAHE Ingrid, Yves CASTERA, ESPOUEY Jérôme, BORDAT Elisabeth, LHOSSEIN Bernard, Christine BOURDEAU, ÉCORCHON Caroline

Absents : SOULÉ-PÉRÉ Philippe, Sébastien ABADIE, VERDIÉ Marie, ARRIZABALAGA Alexandre, POUBLAN Jean-Damien, Laurent BOUHABEN, GUIRAUD Nathalie.

Pouvoirs :

- SOULÉ-PÉRÉ Philippe (donne procuration à Stéphanie MARQUEZ),
- Sébastien ABADIE (procuration à MADELAINE Jean-Christophe),
- VERDIÉ Marie (procuration à Ingrid MARTY-MAHE),
- ARRIZABALAGA Alexandre (donne procuration à Serge ALMENDRO),
- POUBLAN Jean-Damien (procuration à Jérôme ESPOUEY),
- Laurent BOUHABEN (procuration à Gisèle VINCENT),
- GUIRAUD Nathalie (procuration à Régine TOSON)

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h04.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2026 : adoptée à l'unanimité

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte financier unique

Madame le Maire procède à la présentation du compte financier unique 2025.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévisions budgétaires	3 773 089,63	4 996 657,13	8 769 746,76
	Recettes réalisées	1 384 541,28	3 715 699,34	5 100 240,62
	Restes à réaliser	337 922,00		337 922,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 773 089,63	4 996 657,13	8 769 746,76
	Dépenses réalisées	1 607 378,52	2 818 395,89	4 425 774,41
	Restes à réaliser	-454 911,00		-454 911,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-222 837,24	897 303,45	674 466,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-684 879,91	1 426 498,36	741 618,45
Résultat de clôture	Excédent/déficit	-907 717,15	2 323 801,81	1 416 084,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-116 989,00		-116 989,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 024 706,15	2 323 801,81	1 299 095,66

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Délibération 2026/034

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 et donne le pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation du résultat 2025

Madame le Maire expose les résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat d'investissement

1- Résultat de l'exercice N	- 222 837,24
2 - Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	- 684 879,91
3 - Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	- 907 717,15
4 - Restes à réaliser de N en dépenses	- 454 911,00
5 - Restes à réaliser de N en recettes	337 922,00
6 - Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	- 1 024 706,15

Résultat de fonctionnement

7 - Résultat de l'exercice N	897 303,45
8 - Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	1 426 498,36
9 - Résultat cumulé avant affectation (7+8)	2 323 801,81

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

a - Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00
Reste disponible	2 323 801,81
b - résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	-1 024 706,15
Reste disponible	1 299 095,66
c - affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	
d - le solde est reporté en excédent de fonctionnement	1 299 095,66

INSCRIPTIONS AU BUDGET N+1

Total à inscrire à la ligne budgétaire 001	Excédent investissement reporté	0,00
	Déficit investissement reporté (en dépenses)	-907 717,15
Total à inscrire au compte 1068 (ligne b+c)	Emission d'un titre de recettes	1 024 706,15
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 299 095,66
	Déficit de fonctionnement reporté (en dépenses)	0,00

Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)	454 911,00
Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)	337 922,00

Délibération 2026/035

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'année 2025.

3. Adoption des taux de fiscalité 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition sont depuis 2012 fixés comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe foncière propriétés bâties	24,69 % (département) et 15,16 % (commune) Soit 39,85 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	27,89 %
Taxe d'habitation	6,59 %

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de prendre une délibération pour appliquer les mêmes taux que les années précédentes au titre de l'année 2026.

Délibération 2026/036

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de fiscalité suivants pour l'année 2026 :

- ***39,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties***
- ***27,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties***
- ***6,59 % pour la taxe d'habitation***

4. Adoption du budget primitif 2026

Madame le Maire indique à l'assemblée municipale que le budget de la commune s'équilibre :

- à 5 071 966,75 € en fonctionnement,
- à 3 994 341,00 € en investissement.

Après avoir exposé les différents chapitres budgétaires, Madame le Maire soumet le budget primitif au vote.

Délibération 2026/037

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité l'adoption du budget primitif 2026 qui s'élève à :

• FONCTIONNEMENT

Dépenses 5 071 966,75 €

Recettes 5 071 966,75 €

• INVESTISSEMENT

Dépenses 3 994 341,00 €

Recettes 3 994 341,00 €

5. Gestion des produits bois accidentels par suite des tempêtes de février 2026

Jean-Christophe MADELAINE, conseiller délégué, indique que la forêt communale a été fortement impactée par les tempêtes « NILS » et « PEDRO », survenues au cours du mois de février 2026, entraînant des chablis et des dégâts importants sur les peuplements forestiers.

Dans ce contexte, et au titre des impératifs de sécurité et d'urgence sanitaire, l'Office national des forêts (ONF) a procédé à une reconnaissance des parcelles sinistrées et à la désignation des bois accidentels.

Afin d'assurer une gestion rapide et adaptée de ces produits, l'ONF propose au Conseil municipal de se prononcer sur la destination des bois issus des parcelles forestières et unités de gestion concernées.

Délibération 2026/038

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation définitive des bois et à leur valorisation dans les meilleurs délais ;
- **PRECISE** la destination des bois issus des coupes concernées ;

Parcelle_Unité de gestion (ou FORET)	Volume estimatif (m3)	Destination des bois			
		Vente publique	Délivrance	Mixte (vente + délivrance)	Vente par contrat d'approvisionnement
41a	159	X			
34a / 35a	74	X			
2	35	X			

- **AUTORISE** le Maire à fixer, en lien avec l'ONF, les conditions de vente et de délivrance des bois, et notamment le prix plancher des coupes proposées à la vente ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 29 juin 2026.

À Ibos, le 29 juin 2026,

La secrétaire de séance,



Diane DE LUYCKER

Le Maire,



Gisèle VINCENT